

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail Justice Solidarité

MINISTERE DES MINES
ET DE LA GEOLOGIE



MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

PROJET DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES, MINIERES ET DE L'ENVIRONNEMENT (PGRNME)

APPEL A MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT

Pays	République de Guinée
Nom du Projet	<i>Projet de Gestion des Ressources Naturelles, Minières et de l'Environnement (PGRNME)</i>
Numéro de Crédit et du Don	<i>Crédit IDA N° 6885 – GN et Don IDA N° 8190 -GN/Banque Mondiale</i>
Intitulé de la Mission	Sélection d'un cabinet externe pour auditer les comptes des exercices 2024, 2025 et 2026 de l'Office Guinéen des Parcs Nationaux de Réserves et Faune (OGPNRF) et de l'Agence Guinéenne d'Evaluations Environnementales Bureau Guinéen d'Audit et de Conformité Environnementale (AGEE), basés à Conakry/Guinée.
N° de référence	N°008/PGRNME/MEDD/C/2025 (REDIFFUSION)
Date de fin :	10 Février 2026

Le Gouvernement de la République de Guinée a reçu un financement (Crédit et Don) de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour couvrir les coûts du Projet de Gestion des Ressources Naturelles, Minières et de l'Environnement (PGRNME) et a l'intention d'affecter une partie du produit à des services de consultant, notamment la mission relative à : **Audit des comptes des exercices 2024, 2025 et 2026 de l'OGPNRF et de l'AGEE.**

OBJECTIF DE LA MISSION:

L'objectif de l'audit financier et comptable est de permettre à l'auditeur d'exprimer une opinion professionnelle sur la situation financière de l'OGPNRF, de l'AGEE et celles des Aires Protégées (AP) couvertes par le PGRNME à la fin de chaque exercice fiscal et s'assurer que les ressources mises à leur disposition sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées en vue de l'atteinte de l'objectif de développement de l'OGPNRF et de l'AGEE. A cet effet, le mandat de l'auditeur portera sur : (liste non exhaustive) :

- Formulation d'une opinion sur les états financiers fondée sur les normes d'audit internationales ISA (International Standards on Auditing) édictées par la Fédération Internationale des Experts-Comptables, IFAC (International Federation of Accountants) ;
- Réalisation de l'audit en conformité aux normes internationales d'audit (ISA) édictées par l'IFAC y compris les tests et les procédures d'audit ainsi que les vérifications que l'auditeur jugera nécessaire au regard des circonstances ;
- Vérification des états financiers de l'OGPNRF, de l'AGEE et des AP : conformité avec les principes comptables admis et donnent une image fidèle de la situation financière de l'OGPNRF, de l'AGEE et des AP, à la date de clôture ainsi que les ressources et les dépenses à cette date ;

o w

- Analyse des transactions des Comptes d'Operations de l'OGPNRF, de l'AGEE et des AP ;
- Préparation des rapports d'audits.

Les Termes de Références (TDRs) détaillés de la mission peuvent être obtenus aux l'adresses indiquées ci-dessous.

L'Unité de Gestion du Projet de Gestion des Ressources Naturelles, Minières et de l'Environnement (PGRNME) invite les firmes de consultants (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- **Expérience générale :**

Le Consultant doit être un Cabinet d'Audit et d'Expertise Comptable indépendant, faisant profession habituelle de réviser les comptes, régulièrement inscrit dans un pays au Tableau d'un Ordre des Experts-comptables reconnus sur le plan international par l'IFAC ou la FIDEF. Il doit avoir une expérience confirmée d'au moins dix (10) ans en audit financier des projets et programmes de développement sur financements extérieurs et/ou établissements publics à caractère administratifs (EPA).

- **Expérience spécifique :**

Le Consultant doit avoir réalisé de façon satisfaisante l'audit financier d'au moins cinq (5) missions d'audit financier de projets financés par l'IDA dans les cinq dernières années (2020, 2021, 2022, 2023, 2024).

- **Disposer d'une capacité technique et administrative en présentant les pièces requises (Agrément/RCCM, Organisation/organigramme, inscription à un ordre professionnel, etc.).**

Ce qui pourrait correspondre à la répartition ci-après :

- Expérience générale (20 points) ;
- Expériences spécifiques (70 points) ; et
- Capacité technique (10 points).

Le personnel clé ne sera pas évalué lors de l'établissement de la liste restreinte.

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions des paragraphes 3.14, 3.16, et 3.17 1.9 de la Section III de : « Banque mondiale, Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) », (Edition Septembre 2025), relatifs aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables. Veuillez noter les dispositions additionnelles suivantes relatives au conflit d'intérêts dans le cadre des Services objet de la présente Sollicitation de manifestation d'intérêt :

Les Consultants ne peuvent être engagés pour des missions qui seraient **incompatibles** avec leurs obligations présentes ou passées envers d'autres clients, ou qui risqueraient de les mettre dans l'impossibilité de remplir leur mandat au mieux des intérêts de l'Emprunteur. Sans préjudice du caractère général de ces dispositions, les Consultants ne peuvent être engagés dans les circonstances énoncées ci-après :

1. Aucune entreprise engagée par l'Emprunteur pour livrer des Fournitures, réaliser des Travaux ou fournir des Services Autres que des Services des Consultants pour un projet (ni aucune entreprise affiliée qui la contrôle directement ou indirectement, qu'elle contrôle elle-même ou qui est placée sous un contrôle commun) n'est admise à fournir des Services de Consultants consécutifs ou directement liés à ces Fournitures, Travaux ou Services Autres que des Services de Consultants. Cette disposition ne s'applique pas aux diverses entreprises (Consultants, entrepreneurs ou fournisseurs) qui, collectivement, s'acquittent des obligations de l'adjudicataire d'un marché clés en main ou d'un marché de conception – construction ;
2. Aucune entreprise engagée par l'emprunteur pour fournir des Services de Consultants pour la préparation ou l'exécution d'un projet (ni aucune entreprise affiliée qui contrôle directement ou

OU

indirectement, qu'elle contrôle elle-même ou qui est placée sous un contrôle commun) n'est admise ultérieurement à livrer des Fournitures réaliser des Travaux ou fournit des Services Autres que des Services de Consultants consécutifs ou directement liés audits Services de Consultants. Cette disposition ne s'applique pas aux diverses entreprises (consultant, entrepreneurs ou fournisseurs) qui, collectivement, s'acquittent des obligations de l'adjudicataire d'un marché clés en main ou d'un marché de conception construction ;

3. Aucun Consultant (y compris le personnel et les sous-consultants à son service) ni aucun prestataire affilié (qui le contrôle directement ou indirectement, qu'il contrôle lui-même ou qui est placé sous un contrôle commun) ne peut être engagé pour une mission qui par sa nature, crée un conflit d'intérêt avec une autre de ses missions ;
4. Les Consultants (y compris les experts, le personnel et les sous-consultants à leur service) qui ont une relation professionnelle ou familiale étroite avec tout cadre de l'Emprunteur, de l'organisme d'exécution du projet, d'un bénéficiaire d'une fraction du financement de la ou de toute autre partie représentant l'Emprunteur ou agissant en son nom qui participe directement ou indirectement à tout segment :
 1. De la préparation des Termes de référence de la mission
 2. Du processus de sélection pour le contrat ; ou
 3. De la supervision du contrat, ne peuvent être attributaires d'un contrat, sauf si le conflit résultant de ladite relation a été réglé d'une manière que la Banque juge satisfaisante tout au long du processus de sélection et de l'exécution du contrat.

Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement ou d'un accord de sous-traitant. En cas de groupement, tous les membres de ce groupement restent conjointement et solidairement responsables de l'exécution de la mission au cas où le groupement sera sélectionné.

Un Consultant sera sélectionné selon la méthode « *Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC)* » telle que décrite dans le Règlement.

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : Lundi au Vendredi de 08h30mn à 16 h30mn (heure de Conakry/Guinée).

Les manifestations d'intérêt écrites en **langue française** doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier ou par courrier électronique au plus tard **le 10 Février 2026 à 11 h-30 précises (heure de Conakry/Guinée)**, aux adresses ci-après :

A l'attention de : Monsieur le Coordonnateur du Projet

Unité de Gestion du Projet de Gestion des Ressources Naturelles, Minières et de l'Environnement (PGRNME), sise au quartier Taouyah, Commune de Ratoma

Tél : 00224 622 20 02 24, 626 95 09 68, E-mail : woumarh@gmail.com et avec copie obligatoire à apm.environs@gmail.com, kouroumasmp90@gmail.com et à lkaba1345@gmail.com

Fait à Conakry, le 21 Janvier 2026

Le Coordonnateur du Projet,



Oumar WANN

